

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Séance du 2 avril 2026

Date de la convocation :

27/03/2026

Date d'affichage de la convocation :

27/03/2026

L'an deux mil vingt-six le 2 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Messieurs BEYRIES, BIANCHI, DALL'AVA, FABE.

Objet de la délibération :

TARIFS COMMUNAUX AU 01/05/2026 : PISCINE

Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'acquisition et l'installation d'une caisse enregistreuse informatique, permettant notamment l'encaissement par carte bancaire, constitue l'occasion de réviser les tarifs d'entrée à la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs applicables au 1^{er} mai 2026 comme suit :

1. Entrée générale

Adultes (*plus de 18 ans*)

Tarif individuel : 3, 50 € par entrée

Tarif carnet de 11 entrées : 35 € le carnet

Enfants (*6 à 17ans*)

Tarif individuel : 2, 50 € par entrée

Tarif carnet de 11 entrées : 25 € le carnet

Enfants de moins de 6 ans : entrée gratuite

2. Entrée à tarif préférentiel

(réservée aux habitants de la commune, élèves à l'école communale, et associations)*

Adultes (*plus de 18 ans*)

Tarif individuel : 2, 50 € par entrée

Tarif carnet de 11 entrées : 25 € le carnet

Enfant (*de 6 à 17ans*)

Tarif individuel : 1, 50 € par entrée

Tarif carnet de 11 entrées : 15 € le carnet

Enfant de moins de 6 ans : entrée gratuite

** Pour bénéficier de ce tarif, les bénéficiaires devront se présenter à la mairie de Castelnau afin d'obtenir une carte d'identité de piscine annuelle, sur présentation des justificatifs requis (pièce d'identité, justificatif de domicile, certificat de scolarité, SIRET pour les associations, etc.).*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs d'entrée à la piscine municipale tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 7 avril 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES



Recu à la Sous-Préfecture
de Condom

le 20 AVR. 2026